

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2017
<p data-bbox="225 241 475 309">ARRONDISSEMENT DE BEAUNE</p> <p data-bbox="197 356 502 427">VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE</p>  <p data-bbox="205 658 494 806">Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le <b>20/07/2017</b></p> <p data-bbox="225 853 480 920">Nombre de présents 11</p>	<p data-bbox="512 277 1476 427">L'An deux mille dix- sept, le vingt-sept juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire.</p> <p data-bbox="512 472 1476 622">Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BENOIT David, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice.</p> <p data-bbox="512 667 938 701">Absente : Madame ELIBOL Sabine.</p> <p data-bbox="512 730 1476 842">Procurations : Monsieur BARBERET Jacques (procuration à Maurice PARANT), Madame GARCIA Jacqueline (procuration à GAILLARD Hervé), POUSSOT Jean-Pierre (procuration à DEPREY Martine)</p> <p data-bbox="512 887 1075 920">formant la majorité des membres en exercice.</p> <p data-bbox="512 965 1070 999">Secrétaire de séance : Madame VIEUX Carine</p>

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Madame sollicite l'avis des conseillers municipaux afin qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour proposé. Il s'agit de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet de sécurisation périmétrique du groupe scolaire. Les conseillers municipaux donnent leur accord et ce point supplémentaire sera examiné.

Le PV de la séance du 13/06/2017 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

#### N° 2017-047 Candidature de la commune pour le label « station verte »

Madame le Maire présente le label qui a été créé en 1964 et qui promeut le développement de l'écotourisme à travers différents axes :

- Un tourisme axé sur la nature et les patrimoines (architectural, naturel et immatériel),
- Une composante éducative,
- Un développement qui contribue au bien-être des habitants de la Commune et qui encourage leur participation,
- Un tourisme qui contribue à la protection du patrimoine naturel et culturel ainsi que du cadre de vie.

A travers l'obtention de ce label, les destinations labélisées s'engagent à suivre une charte qualité comportant 10 engagements :

1. des aménagements de qualité dans un cadre paysager agréable,
2. un service de conseil et d'information touristique engagé dans une démarche de qualité,
3. un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année ou en cohérence avec la fréquentation touristique,
4. des commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs,
5. une offre de loisirs en pleine nature,
6. un programme d'animations et de festivités,
7. une offre à destination des familles,
8. une accessibilité tarifaire pour tous,
9. un engagement dans la démarche Ecotourisme station verte,
10. une organisation performante pour coordonner et animer la station.

La Ville de Saint-Jean-de-Losne, répond déjà favorablement à la plupart des critères exigés pour l'obtention du label, notamment de par son activité touristique et son cadre de vie.

Madame le Maire propose donc de candidater dès cette année pour l'obtention de ce label qui permettra à la commune d'améliorer, diversifier et faire vivre son offre touristique tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie pour l'ensemble des habitants de la Commune.

Si la Ville est labélisée, une contribution annuelle sera due à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances. Le tarif pour l'année 2017 est de 832 €, qui pourrait éventuellement être pris en charge, tout ou partie par la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « tourisme ».

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- APPROUVE la candidature de la Ville au label « Station Verte »,
- DESIGNER Madame COLLENOT Béatrice, Conseillère municipale, en qualité de référente,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer un dossier de candidature et à payer la contribution annuelle,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

#### **N° 2017-048 Prolongation de la convention d'occupation précaire de gestion du camping à Madame BILLARD Pascale**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la décision prise lors du conseil municipal du 7 février, à savoir signature d'une convention d'occupation précaire du camping municipal « les Herlequins » jusqu'au 07/08/2017 éventuellement renouvelable, si les négociations d'échanges de parcelles n'avaient pas encore abouti à cette date, dans le but de signer un acte de location-vente du camping avec promesses de vente à Madame BILLARD Pascale.

Aujourd'hui, les échanges de parcelles n'ayant pas encore été validés, il convient de renouveler la convention d'occupation précaire de gestion du camping à Madame BILLARD Pascale.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de renouveler pour une durée de 6 mois à compter du 08/08/2017, soit jusqu'au 07/02/2018, pour un loyer mensuel HT de 916.67 €.

Si les actes de cessions et d'échanges des parcelles venaient à être signés avant la date du 07/02/2018, la location-vente à Madame BILLARD Pascale, comme décidée par délibération du 7 février 2017, pourrait alors être signée pour un montant de 170 000 €, soit un loyer annuel de 21 250 € HT sur une durée de 8 ans.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- DECIDE de prolonger le contrat d'occupation précaire à Madame BILLARD Pascale jusqu'au 07/02/2018, pour un montant mensuel HT de 916.67 €.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

#### N°2017-049 VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE AIRE DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de l'installation d'une nouvelle aire de jeux à l'école maternelle de la Ville.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 18/07/2017, réunie pour le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avis de la commission, laquelle a retenu la proposition de la Société AJ3M,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le devis de la Société AJ3M pour un montant de 19 169.10 € HT et tous les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

## N°2017-050 VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DU CABLAGE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de renouvellement de l'ensemble du parc informatique ainsi que le changement du câblage informatique de la mairie.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'ouverture des plis du 18/07/2017, réunie pour le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avis de la commission, laquelle a retenu la proposition de la Société GERMOND pour le matériel informatique et de la Société EJE pour le changement du câblage informatique de la mairie,
- 
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le devis de la Société GERMOND pour un montant HT de 15 915.45 € pour le matériel, le devis de la Société GERMOND pour un montant de 221 € HT par mois pour le contrat de maintenance et le devis de la EJE pour un montant de 1 929.08 € HT pour le changement du câblage informatique (sous réserve de passage dans l'existant) et de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2017.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

## N°2017-051 Convention d'assistance à la Passation de marchés publics d'assurances

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2013 la Ville avait décidé de mettre en concurrence les contrats d'assurances de la commune. Les marchés reconduits pour l'année 2017 doivent à nouveau être remis en concurrence.

Afin de mener à bien cette mission, et au regard de la complexité des conditions particulières des contrats d'assurances, il est nécessaire de recourir à un cabinet expert qui accompagnera une nouvelle fois la commune dans sa démarche.

Madame le Maire fait part des propositions adressées et celle-ci sont examinées par les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **RETIENT** la proposition de RISK PARTENAIRES, pour un montant HT de 1 850.00 € qui comprend :

1. La collecte des éléments et données pour la mission,
2. La rédaction du cahier des charges et le lancement de la consultation,
3. L'analyse des offres,
4. La présentation des résultats et finalisation

- **APPROUVE** les termes de la convention présentée
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

#### N°2017-052 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

##### INVESTISSEMENTS

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap) – Opération		Article (Chap) – Opération	
2041582 (204) Bâtiments et installations	- 4 913.60	1321 (13) Etats et établissements nationaux	5 500.00
2152 (21) Installations de voirie	10 413.60		
<b>TOTAL</b>	<b>5 500.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 500.00</b>

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

#### N°2017-053 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ET PLAN DE FINANCEMENT POUR TRAVAUX DE SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle la délibération n°2017-008 du 7 février dernier, relative à la modification du projet de travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments du groupe scolaire de la ville et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

La Préfecture de Côte d'Or par entretien téléphonique du 21 juillet dernier, nous a avisés que le taux d'intervention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera de 50 % au lieu des 80 % sollicité.

Aussi, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'adresser au Président du Conseil Départemental, un dossier de demande d'aide dans le cadre du dispositif « Village Côte d'Or » afin de compléter le financement de ces travaux acceptés par délibération du 7 février 2017, qui s'élèvent à 27 659.25 € HT.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 13 850.00 € (50.07 %)
- Conseil Départemental (village Côte d'Or) 5 000.00 € (18.08 %)

- Autofinancement 8 809.25 € (31.85%)

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le projet de travaux de sécurisation périmétrique des bâtiments du groupe scolaire de la ville pour un montant estimatif de 27 659.25 € HT,
- APPROUVE le nouveau plan de financement présenté ci-dessus,
- MANDATE Madame le Maire afin de solliciter l'aide auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or dans le cadre du programme d'aides « village côte d'Or »
- S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce même projet,
- ATTESTE que le groupe scolaire objet du projet est une propriété communale,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits budgétaires pour la réalisation de ce projet sont inscrits au budget primitif 2017 en section d'investissement du budget de la commune.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

#### N°2017-054 MOTION RELATIVE A L'ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE DE SEURRE

Madame le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Communautaire concernant le dossier de l'espace aquatique communautaire de Seurre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1. Considérant le montant de l'investissement à prévoir pour la réhabilitation de l'espace aquatique de Seurre, qui n'est ouvert au public que pendant environ deux mois,
2. Considérant le montant du déficit de fonctionnement estimé entre 180 000 € et 200 000 € par an (si réhabilitation du site actuel) et qui obère donc toute autre possibilité de développement sur la Communauté de Communes pendant plusieurs années,
3. Considérant que le montant de l'impact financier sur l'impôt du contribuable est trop incertain, compte-tenu des réformes fiscales engagées par le gouvernement,
  - DEMANDE à Monsieur le Président de Communauté de Communes « Rives de Saône » d'engager une étude pour la réalisation d'un plan de baignade écologique sur 2 sites (Seurre et Saint-Jean-de-Losne) et de surseoir au projet de réhabilitation de la piscine de Seurre,
  - DEMANDE à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Rives de Saône » de fournir aux membres des conseils municipaux de la Communauté de Communes « Rives de Saône », la liste des communes où sont domiciliées les personnes qui fréquentent la piscine de Seurre.

Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

## N°2017-055 MOTION RELATIVE A LA DECHETTERIE DE SAINT-USAGE

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes « Rives de Saône » souhaite réorganiser son réseau de déchetteries. Cette dernière propose la fermeture des déchetteries d'Auvillars-Sur-Saône, Lapierre-Sur-Saône et Saint-Usage.

Face à ce projet de fermeture, après échanges et débats, les conseillers municipaux expriment leurs désaccords sur l'abandon du site de Saint-Usage. En effet, sa situation géographique, le nombre d'utilisateurs très important, sa proximité d'une zone à forte densité urbaine (Saint-Usage, Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Esbarres, etc...) justifient la pérennité de la zone de collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- SOUHAITE faire part de son désaccord à la Communauté de Communes « Rives de Saône »,
- DECIDE de prendre une motion contre cette fermeture de la déchetterie de Saint-Usage et demande qu'une étude d'implantation sur le territoire de la Commune de Saint-Usage soit examinée et que cette nouvelle implantation soit suffisamment éloignée des habitations, afin de ne générer aucune nuisance.
- DEMANDE au Président de Communauté de Communes « Rives de Saône » de reconsidérer ce projet.

Suffrages exprimés	14
Pour	13
Contre	0
Abstentions	1

### COMMUNICATIONS DU MAIRE :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le permis de construire du parking de la Communauté de Communes, situé sur la commune de Saint-Usage a été refusé (terrain situé en zone inondable -PPRI). La Communauté de Communes est donc à la recherche d'un terrain, situé non loin de la Gare d'eau afin d'y aménager le parking nécessaire à l'activité des professionnels de la Gare d'eau. Monsieur SOLLER Jean-Luc, Président de la Communauté de Communes et son vice-président chargé des travaux, Monsieur Alain IMBERT, ont interrogé Madame le Maire de Saint-Jean-De-Losne sur la disponibilité d'un terrain communal et il a été examiné la possibilité d'aménager le terrain qui se trouve à côté du lotissement, sur la Place du Port Bernard. Monsieur IMBERT va faire venir un géomètre afin de voir s'il est possible d'envisager cette implantation. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux, si sur le principe, ils seraient d'accord pour qu'une partie de ce terrain soit cédé à la Communauté de Communes par le biais d'une mise à disposition ou un bail emphytéotique. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord et Madame le Maire précise aux membres du Conseil, qu'une réunion du Conseil Municipal sera organisée fin août/début septembre, quand des éléments techniques auront été communiqué par le géomètre afin de délibérer valablement sur la décision à prendre pour l'implantation de ce parking sur notre terrain communal.

Monsieur Hervé GAILLARD demande si la Communauté de Communes a réfléchi au terrain de la DDT situé vers le Canal ?

Monsieur Hervé GAILLARD souhaite savoir où en est le projet d'aménagement du terrain derrière les terrains de tennis en jardins partagés. Monsieur PARANT, adjoint en charge de ce dossier, doit poursuivre son étude.

Madame le Maire est déçue du peu de présents à l'inauguration du nouveau blason du Conseil régional, le 12 juillet dernier.

Monsieur GAILLARD Hervé souhaite qu'un drapeau européen soit installé au fronton de la Mairie.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 25.



CONSEIL MUNICIPAL DU 27/07/2017

N° 2017-047 CANDIDATURE DE LA COMMUNE POUR LE LABEL « STATION VERTE »

N° 2017-048 PROLONGATION DE LA CONVENTION PRECAIRE DU CAMPING A MADAME BILLARD PASCALE

N°2017-049 VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UNE AIRE DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE

N°2017-050 VALIDATION DU CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DU CABLAGE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

N°2017-051 CONVENTION D'ASSISTANCE A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES

N°2017-052 DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

N°2017-053 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE ET PLAN DE FINANCEMENT POUR TRAVAUX DE SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE

N°2017-054 MOTION RELATIVE A L'ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE DE SEURRE

N°2017-055 MOTION RELATIVE A LA DECHETTERIE DE SAINT-USAGE